



FICHE TECHNIQUE

Formation d’approfondissement à la médiation

Selon les exigences de la FFCM, du CNMA et du CNB, la formation d’approfondissement doit atteindre au moins 310 heures de formation pour devenir médiateur à titre individuel. La formation d’approfondissement permet d’acquérir plus de 310 heures de formation nécessaires à ce titre.

PUBLIC

- ▷ Toutes personnes ayant suivi la formation de base à la médiation.
- ▷ Age minimum requis : 18 ans.

PRE-REQUIS

La formation est ouverte aux candidats remplissant l’une des conditions suivantes :

- ▷ Avoir suivi au moins 40 heures de la formation de base généralement demandées ;
- ▷ Des formations en rapport avec cette formation sont acceptées après avis de la Commission d’admission.

ACCESSIBILITE

Les formations ont lieu soit dans une salle des Maisons des Associations de la Ville de NICE ou d’ANTIBES JUAN-LES-PINS ou tout local approprié destiné à recevoir du public, soit en visioconférence (ZOOM).

MODES DE FINANCEMENT

- ▷ A l’initiative du salarié/demandeur d’emploi : l’OPCO dont vous dépendez ;
- ▷ A l’initiative de l’employeur : plan de formation.

OBJECTIFS

A l’issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- ⇒ d’accompagner des personnes en situation de crise et de conflit ou de transition ;
- ⇒ d’évaluer les besoins des personnes et de discerner l’opportunité de mettre en oeuvre un processus de médiation ou de les réorienter vers un autre professionnel ;
- ⇒ de mettre en oeuvre le processus de médiation ;
- ⇒ d’intégrer et d’utiliser des connaissances théoriques du processus et des outils et techniques de la médiation, en droit, en psychologie, dans le champ du conflit ;
- ⇒ de développer la culture de la médiation dans le public et des partenariats avec d’autres structures (Ville,quartiers...).

CONTENU

❖ Formation théorique (1/3 de plus de 167 heures)

◆ Maîtrise du processus de médiation et des techniques de médiation.

- ◆ La médiation : un concept
 - rappels des principes et règles de la médiation ;
 - la gestion des conflits dans des situations et/ou avec des personnes difficiles ;
 - cadre légal de la médiation: actualisation annuelle.
- ◆ La médiation : un processus
 - la médiation : création du lien de confiance avec les médiats ;
 - la restauration des liens ;
 - les postures du médiateur en médiation : facilitateur, chef d’orchestre, aviseur... ;
 - les écrits en médiation : convention de médiation et protocole d’accords conventionnels (intervention de juristes ou non), homologation du protocole.
- ◆ La médiation : les potentialités et les limites de la médiation
 - médiation et neutralité ;
 - médiation et impartialité ;
 - médiation et indépendance.

◆ Méthodologie d’élaboration du second mémoire

◆ Accompagnement au processus de médiation avec un co-médiateur-tuteur

❖ Formation pratique : 90 heures

Favoriser l’acquisition des savoirs, jeux de rôles, mise en situation, co- médiations avec un co-médiateur

DUREE TOTALE DE LA FORMATION

Plus de 260 heures dont 90 heures en centre de formation sur 2 ou 3 années en fonction des impératifs du candidat, mises en situation, jeux de rôle, co-médiation avec un co-médiateur, séance d’information de la médiation, participation active à l’organisation d’évènements en lien avec la médiation comme des Colloques, conférences...

COMPETENCES VISEES

Une formation vers un certificat de médiateur - référentiel de la formation.

Le référentiel de compétences

- ▷ DC1 : « Création · 1.1. Instaurer la confiance envers la médiation · 1.2. Aider à préciser · 1.3. Rétablir la relation · 1.4. Aider à trouver des accords.
- ▷ DC2 : « Conception · 2.1. Analyser · 2.2. Comprendre · 2.3. Aider au règlement
- ▷ DC3 : « Communication · 3.1 Informer · 3.2 Développer réseaux · 3.3 Faire évoluer la médiation et le centre dont ils sont adhérents
- ▷ DC4 : « organisation d’évènements en lien avec la médiation : colloques, conférences, publication d’articles...

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- ▷ Chantal JAMET, directrice générale d’AMI-MÉDIATION et directrice des Formations
- ▷ Daniel LALLAÏ, responsable pédagogique
- ▷ des psychologues
- ▷ des juristes, avocats/es
- ▷ des formateur/trices, spécialistes de la médiation et de la négociation, enseignants de Facultés, Instituts...

CONSTITUTION DU DOSSIER

Date limite d’inscription : Un mois avant le début d’une session de formation.

- ⇒ Fiche de candidature complétée ;
- ⇒ Curriculum vitae détaillé + copie carte d’identité + 2 photos d’identité ;
- ⇒ Lettre de motivation ;
- ⇒ Copie des diplômes ;
- ⇒ Accord de l’employeur éventuel.

L’inscription ne sera effective qu’à la suite de la sélection du dossier et d’un entretien d’admission.

Entretien d’admission : 15 jours avant le début de la session.

MODALITES DE REGLEMENT

▷ Payable sur factures selon les modalités suivantes :

- Lors de la signature du contrat de formation : 1/5 du montant de la formation.
- Sur reçu de la facture globale : avant le début de la formation.

Ces frais ne comprennent ni l'hébergement, ni la restauration du stagiaire. Ils couvrent les frais pédagogiques et la présentation à l'examen. Toute absence à l'examen nécessiterait une réinscription.

▷ Clause de dédit :

- Avant le démarrage de la formation : en cas de désistement du stagiaire, une somme forfaitaire de 100 € sera facturée en compensation des frais administratifs.
- En cours de formation : en cas d'absence d'un stagiaire ou, en cas d'abandon par le stagiaire, le coût de la formation sera facturé en totalité.

TARIFS

- 2600 € la session
- 5000 € la session prise en charge par un organisme financier

DEMARCHES PEDAGOGIQUES

- ⇒ Dix modules ou 70 h/an, et le colloque annuel (21h) ;
- ⇒ Un stage de 90 heures fait de permanences d'information à la médiation et de co-médiations avec un des co-médiateurs-tuteurs ;
- ⇒ Un mini-mémoire de 30 pages minimum (en rapport avec la médiation ou un projet en lien avec la médiation) ;
- ⇒ Deux fiches de lecture d'un ouvrage en lien avec la médiation ;
- ⇒ Une fiche d'autoévaluation ;
- ⇒ Un grand oral médiation.

Le programme de la formation d’approfondissement est annexé au contrat.